



Philippe ESTINGOY

Philippe ESTINGOY

Président du Cos

Mélanie RAIMBAULT

Rapporteur

Construction et urbanisme



L'image d'une normalisation efficace pour le secteur passe par le développement d'une vision globale des ouvrages de construction.

La sécurité, les technologies de l'information, les documents d'aide aux marchés... Ces thématiques doivent trouver des débouchés normatifs accessibles à tous.

Le Cos Construction et urbanisme a pour vocation de coordonner le programme de normalisation du bâtiment et du génie civil, des travaux publics, de l'aménagement et de l'urbanisme. Il examine, avec l'aide des bureaux de normalisation, l'opportunité du lancement de nouveaux thèmes de travail et analyse leur faisabilité, et veille à la progression et à la cohérence des travaux normatifs. Il s'assure de la pertinence et de la cohérence des normes produites par rapport au marché et aux besoins exprimés des utilisateurs et prend en compte le cadre réglementaire relevant de ses projets.

L'activité économique du secteur demeure difficile, et la stratégie du Cos se doit de l'intégrer en poursuivant les efforts de visibilité et de lisibilité des documents, mais aussi en veillant à la pertinence et à la cohérence des normes, ainsi qu'à leur légitimité auprès des acteurs.

La stratégie du Cos se doit également d'intégrer les initiatives différentes et complémentaires du bâtiment, du génie civil, des travaux publics, de l'aménagement et de l'urbanisme. Trois grands axes prioritaires guident la stratégie globale du Cos, pour chacun desquels l'appropriation des normes par les acteurs de la construction, notamment les TPE/PME, doit rester une préoccupation constante :

- promouvoir l'image de la construction, notamment au travers d'actions visant à aider les professionnels à mieux vivre la norme ;
- être influent à l'échelon européen, sans toutefois oublier l'international ;
- parier sur le développement durable et les technologies innovantes.

De plus, le Cos doit identifier parmi les propositions de la Mission de réflexion sur la normalisation appliquée au secteur du bâtiment diligentée par le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) celles pour lesquelles un plan d'action est à prévoir, y compris pour les travaux publics, l'aménagement et l'urbanisme.

Les orientations du Cos s'inscrivent dans la Stratégie française de normalisation 2016-2018. Une vigilance doit être maintenue sur les sujets transversaux retenus dans la Stratégie, le Cos étant concerné par les huit thèmes identifiés (transition énergétique, silver économie, économie circulaire, économie numérique, économie collaborative, ville et



Auremar - Fotolia

territoires durables et intelligents, usine du futur, services). Parmi ces thèmes, le Cos joue le rôle de référent pour la thématique des villes durables et intelligentes.

Contexte

Les acteurs articulent l'activité du Cos autour de leurs besoins dans les différentes étapes de l'acte de construire, qui peuvent s'appliquer aux bâtiments, opérations de génie civil ou opérations d'aménagement. Il s'intéresse aussi à des thèmes plus généraux et/ou transverses associés à l'activité de la construction : sécurité (notamment sécurité incendie), aménagement urbain, accessibilité, conservation des biens culturels, technologies de l'information ou documents d'aide aux marchés. Avec le développement de nouveaux outils (modélisation des données d'un bâtiment, exigences liées aux performances environnementales d'un bâtiment, développement de démarches liées aux villes durables et intelligentes ou aux nouvelles technologies de fabrication), le Cos pourra être amené à s'interroger sur une vision prospective liée aux usages et aux modes de vie.

Promouvoir l'image d'une normalisation efficace pour la construction

L'image d'une normalisation efficace pour la construction passe par le développement d'une vision globale en normalisation des ouvrages de construction prenant en compte la réalité des très petites entreprises et de leurs vrais enjeux, qu'il s'agisse du contenu ou de l'accessibilité aux normes. L'image se trouve aussi améliorée dès lors qu'il existe une meil-

leure articulation entre les dispositifs de qualification assurantielle des produits, en particulier si les techniques innovantes ayant fait l'objet d'avis techniques plusieurs fois renouvelés et considérées par conséquent comme des techniques fiables et stabilisées, font l'objet d'un passage vers la normalisation.

Prise en compte des très petites entreprises (TPE) et très petites séries (TPS)

L'une des conditions de la pertinence et de l'appropriation des normes dans le domaine de la construction est leur adaptation aux TPE-PME et aux petites et très petites séries, qu'il s'agisse d'entreprises impliquées dans la fabrication ou l'utilisation des produits.

La prise en compte des TPE chargées de travaux de mise en œuvre passe notamment par un accroissement de leur capacité à accéder aux travaux normatifs. Il convient de s'assurer de cette adéquation en identifiant des moyens pour rendre les normes lisibles et applicables par tout type d'entreprise et des actions visant à renforcer la présence des organisations représentatives des TPE dans les commissions de normalisation.

Mieux vivre la norme technique

Pour permettre de « mieux vivre » la norme technique, il convient d'améliorer sa proximité avec les utilisateurs, mieux les associer à son élaboration, simplifier les documents pour les rendre applicables à tout type d'entreprise, permettre une meilleure diffusion et connaissance de la norme, et assurer une mise en perspective face aux enjeux et spécificités sectoriels. Un travail pédagogique auprès des acteurs et du grand public s'avère nécessaire.

Les enjeux portent notamment sur les modalités de concertation favorisant la représentation de tous les acteurs aux travaux. Le Cos, à travers son groupe Mieux vivre la norme technique et au titre de sa mission visant à coordonner et positionner l'action de la normalisation par rapport à la réglementation dans son périmètre, doit veiller à ce que les travaux normatifs tiennent compte des orientations de politique publique et en particulier des démarches de simplification réglementaire, qui contribuent à une régulation du flux réglementaire et normatif par une meilleure prise en compte de la notion d'opportunité, de réduction des coûts et d'association des parties intéressées. Le Cos va poursuivre ses réflexions stratégiques et actions dans ce sens, notamment au travers d'une réflexion sur la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre de la démarche « objectifs 500 000 », du rapport de l'Autorité de la concurrence ou encore dans le rapport remis au CSCEE, en particulier pour ce qui concerne les actions prévues dans l'axe 1 Instaurer la confiance dans le processus de normalisation et l'axe 2 Retrouver la vocation première d'utilisation volontaire des normes.

Cohérence des référentiels normatifs nationaux

Il est important de consolider les documents nationaux, normatifs ou paranormatifs. Dans ce sens, le Cos soutient les travaux du groupe de coordination des normes du bâtiment (GCNorBat-DTU) dans son action pour que les NF DTU, normes de mise en œuvre des produits et parties d'ouvrage, forment un corpus utile et simple d'utilisation pour la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux. Des chantiers importants s'ouvrent à présent pour une meilleure prise en compte des interfaces sur

les chantiers et la définition des conditions pratiques d'une accélération du transfert en normalisation des techniques de mise en œuvre associées aux produits innovants, lorsqu'elles sont éprouvées. Le Cos doit veiller à ce que la démarche initiée, visant à faciliter le passage des innovations dans la normalisation, se poursuive.

La refonte des documents utiles aux marchés publics de génie civil (fascicules du CCTG, normes, guides professionnels...) va également dans ce sens. Le Cos pourra, si nécessaire, faire remonter les besoins de mise à jour ou de mise en cohérence des documents utiles dans les marchés publics.

Dans cette dynamique de coordination, le Cos soutiendra également le GCNorBat sur l'intégration des recommandations professionnelles RAGE et Pacte dans le corpus des NF DTU.

Agir dans une dynamique de normalisation européenne

La normalisation dans notre secteur a toujours été fortement poussée par des initiatives européennes. Il est par conséquent impératif de rester proactif dans cette dynamique, sans toutefois oublier l'échelon international, de plus en plus présent, où le rapprochement entre normes européennes et internationales est essentiel. Une proactivité d'autant plus importante que l'échelon européen, de par

son système de votes, ne permet pas toujours le même niveau de consensus que celui pratiqué en France.

Mise en œuvre du règlement Produits de la construction (RPC)

Il convient de veiller à la bonne prise en compte des éléments du RPC, lors des révisions des normes existantes ou de l'élaboration de nouveaux documents, et de poursuivre l'effort de mobilisation et de sensibilisation vis-à-vis des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et des moyens pour mettre en cohérence les exigences de la Commission européenne et les besoins des professionnels de disposer de normes dans des délais raisonnables. Le Cos cherche à faire valoir les enjeux qualitatifs portés par les constructeurs français, conformément aux attentes des consommateurs, et poursuit son effort pour élaborer des contributions à porter en Europe, pour essayer de lever les blocages actuels (citation au JOUE, introduction de classes et seuils...) et pour que la normalisation européenne des produits de construction retrouve son efficacité. Outre les actions du Cen/Cenelec, le Cos peut contribuer aux réflexions menées dans le cadre de l'initiative conjointe pour la normalisation ou encore de l'action de simplification des réglementations européennes (Refit), pour lesquelles la construction est clairement identifiée.



Il convient de veiller à la bonne prise en compte des éléments du RPC lors de la révision de normes ou de l'élaboration de nouveaux documents.

Dynamique européenne et référentiels normatifs nationaux

Dans le cadre de la dynamique européenne, il est important de consolider les documents nationaux, normatifs ou paranormatifs, qui prennent en compte les spécificités et pratiques françaises. Dans ce sens, le Cos poursuit ses efforts pour alerter et élaborer les positions à défendre en Europe, face à des initiatives visant éventuellement à vouloir harmoniser les pratiques constructives à l'échelle du continent, alors que les NF DTU, normes de mise en œuvre des produits et parties d'ouvrage, forment un corpus utile et simple d'utilisation et qu'ils ont fait l'objet pendant dix ans d'un travail conséquent d'intégration des normes européennes de produits dans le cadre du Plan Europe.

Groupes stratégiques construction du Cen

La participation de la France au groupe stratégique du secteur construction du Cen constitue également une opportunité pour détecter les orientations futures des travaux européens et défendre le plus en amont possible les positions françaises. Il s'agit aussi, à travers ce groupe, d'être attentif aux initiatives de la Commission européenne : adaptation au changement climatique, prise en compte de l'exigence 7 du RPC (utilisation durable des ressources naturelles), sécurité incendie...

Le Cos pourra, à l'issue du travail du groupe Mieux vivre la norme technique, proposer que soient portées en Europe les préconisations formalisées pour améliorer l'efficacité globale du dispositif normatif.

Parier sur le développement durable et les technologies innovantes

La dynamique impulsée par les actions issues du Grenelle de l'environnement, du plan Bâtiment durable, de la loi Transition énergétique pour la croissance verte doit être maintenue afin de poursuivre l'inscription de la construction dans la logique du développement durable. Dans cette dynamique, en cohérence avec les textes réglementaires, il convient d'étudier le rôle de la normalisation comme outil de mise en œuvre. Il s'agit de veiller à ce que le respect des exigences fondamentales de sécurité (stabilité, sécurité incendie) soit bien précisé dans l'évaluation des performances environnementales des produits, systèmes et bâtiments.

Il s'implique dans la normalisation...



Mathieu SACHOUX

Directeur Abiotec.

Comment, au cours de l'année écoulée, s'est caractérisé votre investissement dans les travaux de normalisation ?

J'ai participé aux différentes réunions du groupe français travaillant sur la norme NF EN 16790 Conservation du patrimoine culturel – gestion intégrée des nuisibles (IPM) pour la protection du patrimoine culturel, en tant qu'expert en solutions écologiques de détection des insectes nuisibles au patrimoine culturel.

Quelle est la stratégie de votre organisation pour les années qui viennent en matière de normalisation ?

Notre domaine d'activité fait face à de nombreuses idées reçues. Ces fausses idées sont un frein au développement de nouvelles techniques écologiques de contrôle des nuisibles. Pour nous, la normalisation constitue un excellent moyen d'expliquer les bonnes pratiques et de répondre de manière officielle à ces idées reçues.

En quoi les mécanismes collectifs de normalisation peuvent-ils aider à répondre aux défis qui se posent à votre organisation ?

La recherche et l'innovation doivent être au plus près des problématiques de nos clients utilisateurs. Ces réunions collectives associent fabricants, prestataires et utilisateurs des différents services et produits. Ainsi, nous comprenons mieux et beaucoup plus rapidement les problématiques actuelles et futures de nos clients et partenaires, afin de toujours proposer des solutions

plus innovantes en matière de respect de l'environnement et de santé du personnel du patrimoine.

Comment appliquez-vous les normes qui concernent votre organisation ?

Nous utilisons ces normes d'abord pour obtenir le vocabulaire normalisé. Cette action concrète nous permet de mettre à jour régulièrement nos communications, en actualisant notre langage technique, en y intégrant les termes normalisés. Ensuite, pour des projets de R&D, les protocoles de tests normalisés nous sont très utiles pour permettre à nos clients de comparer différentes solutions.

De nouveaux paramètres interfèrent-ils dans vos réflexions et travaux ?

Dans nos recherches d'alternatives aux pesticides et autres produits chimiques, nous devons veiller aux nouvelles réglementations et normes appliquées à nos domaines d'activité. Nous devons tenir compte en permanence de ces nouveaux paramètres pour que nos réflexions et innovations soient en accord avec les futures normes et réglementations.

Organisme : Abiotec

Domaine d'activité : contrôle écologique des contaminants biologiques.

Taille : PME.

Il s'implique dans la normalisation...



Pierre VILAIN

Responsable normalisation EMEA, Assa Abloy.

Comment, au cours de l'année écoulée, s'est caractérisé votre investissement dans les travaux de normalisation ?

Je participe à différentes réunions européennes organisées par le Cen en tant qu'animateur pour les normes sur les serrures antipanique ou en tant que membre dans divers groupes. En France, je suis notamment président de la marque NF 040 Articles de quincaillerie et membre du comité de marque A2P Serrures. J'anime aussi un groupe de travail sur les normes au sein de l'Association européenne des fabricants de quincailleries de bâtiment (ARGE).

Quelle est la stratégie de votre organisation pour les années qui viennent en matière de normalisation ?

Dans un marché très concurrentiel et plutôt tendu sur les prix, notre objectif, à travers les normes, est de maintenir un niveau de qualité le plus haut possible, surtout lorsqu'il s'agit de produits devant garantir la sécurité des personnes et des biens. Pour la France, nous utilisons entre autres pour cela les marques de qualité NF et A2P. L'éducation du marché est aussi primordiale, afin d'expliquer de façon claire les différents marquages, labels ou normes. Ce domaine est perçu comme très important par nos clients, mais ils sont souvent rebutés par sa complexité. Dès lors, le marché a tendance à se focaliser uniquement sur les aspects légaux, comme le marquage CE, et à attacher moins d'importance à ce qui est volontaire, pourtant plus pertinent pour créer une différenciation sur le marché. Le marché a beaucoup de mal à comprendre la différence entre normes, marques de qualité et marquage CE. Les différents

fabricants doivent donc faire un effort important d'éducation du marché, pour expliquer la valeur et l'intérêt des différentes certifications. Par exemple, beaucoup pensent que le marquage CE est la panacée pour nos produits. C'est totalement faux, puisque le marquage CE ne garantit aucunement la bonne qualité d'une serrure ou d'un ferme-portes, par exemple.

En quoi les mécanismes collectifs de normalisation peuvent-ils aider à répondre aux défis qui se posent à votre organisation ?

En tant que leader sur le marché, nous considérons de notre devoir d'être moteurs en normalisation, domaine qui doit être vertueux pour l'ensemble des acteurs. L'association européenne ARGE contribue également à cette volonté commune de « tirer le marché vers le haut » autant que faire se peut. Les nouvelles technologies (serrures digitales connectées, contrôles d'accès, cylindres électroniques) nécessitent également des normes pour expliquer et harmoniser leurs moyens d'évaluation par les acheteurs ou utilisateurs. Pour ces nouveaux types de produit, les normes contribuent au choix des acheteurs, en tant que référentiel pour évaluer les performances produits à considérer en fonction de leur besoin.

Comment appliquez-vous les normes qui concernent votre organisation ?

Nous mettons en avant les performances de nos produits grâce aux normes qui garantissent des méthodes d'essais uniformes dans toute l'Europe. Notamment pour les produits mécaniques, comme les serrures,

les cylindres ou les ferme-portes, un système de classification commun permet d'apprécier l'endurance, la résistance à la corrosion, les performances de sécurité des biens ou des personnes.

Aussi, pour chaque développement de nouveau produit, le service R&D conçoit le produit en intégrant les caractéristiques décrites dans la norme ou sa révision, en amont éventuellement de sa parution officielle.

De nouveaux paramètres interfèrent-ils dans vos réflexions et travaux ?

Le marquage CE est obligatoire pour la plupart de nos produits mécaniques, surtout s'ils concernent le feu ou l'évacuation en cas d'urgence, selon le règlement Produit de construction (RPC). Ces dernières années, beaucoup de produits électroniques sont apparus sur le marché. Ils doivent aussi être marqués CE, mais en fonction d'une autre directive, CEM ou radio, qui obéit à une autre logique que le RPC, avec une signification différente. Cela rend le message encore plus difficile à faire passer auprès de nos clients. En outre, les interprétations des textes européens sont souvent analysées différemment d'un pays à l'autre, ce qui est quelquefois difficile à gérer pour un groupe international...

Organisme : Assa Abloy

Domaine d'activité : solutions d'ouverture de portes.

Taille : 46 000 personnes, 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Construction durable, affichage environnemental et sanitaire, performance énergétique

Ces sujets font l'objet de nombreuses initiatives, françaises ou internationales, dans le bâtiment, qui s'élargissent au génie civil, au sein des comités techniques Iso/TC 59/SC 17, Cen/TC 350, Cen/TC 371.

Outre le maintien de l'influence française en Europe (Cen/TC 350 à secrétariat Afnor) et à l'international (SC 17 à présidence française), il appartient au Cos de :

- Poursuivre la veille pour une bonne mise en œuvre de la norme NF EN 15804 sur les déclarations environnementales des produits de construction et veiller à la cohérence de ses déclinaisons pour différentes familles de produits. Il s'agit notamment de s'assurer de la cohérence des méthodes d'allocation et des développements des règles par catégories de produits entre filières, en lien avec la norme chapeau EN 15804+A1. Il s'agit aussi de poursuivre la consolidation du système français FDES/base Inies face aux autres systèmes européens, en particulier pour les aspects sanitaires.

- En lien avec ces travaux, le Cos peut étudier cette année l'opportunité d'une normalisation relative à la déclaration environnementale des services d'un bâtiment (tous services confondus) pour aboutir à un document du type FD P 01-015 complété pour une utilisation à l'échelle produits et à l'échelle bâtiments.

- Veiller aux travaux en cours (ou à venir) quant à l'utilisation des ressources ou à l'économie circulaire, notamment aux actions européennes sur ces thèmes.

- Maintenir l'information des membres du Cos à propos des évolutions des initiatives de la Commission européenne ou des réglementations qui touchent à la construction durable (Product Environmental Footprint [PEF], directive Écoconception, Écolabels, réglementation française énergétique et environnementale, RPC...) et l'attention quant à la cohérence de la réponse normative apportée, en favorisant l'usage des normes existantes pour mettre en œuvre ces initiatives. Le Cos peut proposer aux commissions concernées d'être proactives en Europe et de porter les positions développées vis-à-vis des initiatives de type PEF et *Common EU framework of core indicators for the environmental performance of EU buildings*.

- Veiller à la cohérence entre travaux normatifs européens et démarches engagées par les

pouvoirs publics, en liaison avec les acteurs (performance environnementale des bâtiments neufs...).

- Le Cos est attentif à ce que les méthodologies développées pour la phase d'usage (performance énergétique) puissent s'inscrire dans des démarches d'évaluation plus globales, dites multicritères. Il veille en particulier à l'articulation avec la norme NF EN 15978 Performance environnementale des bâtiments. Cette homogénéité méthodologique est aussi de mise pour le développement des normes sur la déclaration environnementale des équipements, avec une norme chapeau (NF EN 15978) et une norme produits (NF EN 15804+A1).

- Le Cos sera aussi attentif à la bonne coordination et information des acteurs vis-à-vis

des développements normatifs liés à la performance énergétique des bâtiments.

Villes et territoires durables et intelligents

Face aux multiples initiatives menées, le Cos a élargi son périmètre à l'urbanisme, intégrant la dimension aménagement durable (quartiers, villes, territoires) afin de positionner au mieux la normalisation dans son rôle d'harmonisation des pratiques. En Europe et dans le monde, ce sont les thèmes de la ville durable et de la ville intelligente (*smart cities*) qui fédèrent le plus d'initiatives et de projets, y compris côté normalisation.

Pour cette thématique, le Cos va s'attacher à :

- Veiller à la bonne complémentarité en France entre documents normatifs développés, démarches engagées depuis plusieurs

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2016

NF EN 13924-1	Bitumes et liants bitumineux – cadre de spécifications pour les bitumes routiers spéciaux – partie 1 : bitumes routiers de grade dur
NF EN 12608-1	Profilés de poly (chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) pour la fabrication des fenêtres et des portes – classification, exigences et méthodes d'essai – partie 1 : profilés en PVC-U non revêtus avec des faces de teinte claire
NF EN 15804/CN	Contribution des ouvrages de construction au développement durable – déclarations environnementales sur les produits – règles régissant les catégories de produits de construction – complément national à la NF EN 15804+A1
NF Iso 37101	Développement durable des communautés – système de management pour le développement durable – exigences et lignes directrices pour son utilisation
NF EN 13814-1	Machines et structures pour fêtes foraines et parcs d'attractions – sécurité
XP Iso/TS 29761	Ingénierie de la sécurité incendie – sélection de scénarios de comportements des occupants de dimensionnement
NF EN 16811-1	Matériels de viabilité hivernale – fondants routiers – partie 1 : chlorure de sodium – exigences et méthodes d'essai
NF P 18-470	Bétons – bétons fibrés à ultra hautes performances – spécification, performance, production et conformité
NF EN 16790	Conservation du patrimoine culturel – principes directeurs pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments d'intérêt patrimonial



Maxim Kazmin - Fotolia

La modélisation des données d'un bâtiment et de son environnement, via le développement des maquettes numériques, est l'un des aspects les plus visibles des changements du secteur.

années par l'État français et la Commission européenne dans la définition et la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur du développement durable des territoires qui se décline en démarches opérationnelles. Côté développements normatifs, il s'agit de mettre en perspective et de réfléchir aux approches multidisciplinaires en s'appuyant sur l'analyse du cycle de vie (ACV) et le coût global, l'amélioration de la résilience et la durabilité, le partage d'indicateurs cohérents internationalement et différentes échelles, la prise en compte des scénarios de fonctionnement en situation dégradée (panne électrique ou électronique, attaque informatique).

■ Favoriser la promotion du comité technique Iso/TC 268 (français) et son positionnement complémentaire d'autres démarches (*smart cities*, indicateurs urbains...) ou d'autres organisations internationales (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], Programme des Nations unies pour l'environnement [PNUE]), Groupe de la Banque mondiale...).

■ Veiller à la cohérence des orientations du groupe de coordination européen Villes et communautés durables et intelligentes mené par la France quant au positionnement vis-à-vis des développements associés (*smart grids*, *smart water grids*...) ainsi qu'à la précision des périmètres et objectifs.

■ Veiller à ce que les systèmes développés ne créent ni de dépendance au regard du développement des systèmes (possibilité de changer de fournisseur sans remettre en cause l'essentiel des infrastructures), ni de dépendance dans l'exploitation du système (possibilité de changer de gestionnaire, voire de fonctionner en régie).

■ Veiller à la bonne intégration de la notion de ville intelligente dans les débats des commissions de normalisation et à la bonne compréhension des concepts de ville durable et de ville intelligente, qui se doivent d'être complémentaires. Le Cos est attentif à la stratégie développée par la Commission Villes et territoires durables et intelligents (VTDI) vis-à-vis de l'intégration des aspects numériques de la ville et peut proposer un échange et une clarification des objectifs. Cette démarche peut aussi s'appuyer sur une information des autres Cos quant aux développements normatifs en cours en France, en Europe et dans le monde.

■ Intégrer la prise en compte des enjeux de fonctionnement en situation dégradée, quel

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2017

NF P 03-001	Marchés privés – cahiers types – cahier des clauses administratives générales applicable aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés
NF A 35-020-1, 2.1, 2.2	Produits en acier – dispositifs de raboutage ou d'ancrage d'armatures à haute adhérence pour béton armé – partie 1 : prescriptions relatives aux performances mécaniques – partie 2-1 : méthodes d'essai pour dispositifs de raboutage – partie 2-2 : méthodes d'essai pour les dispositifs d'ancrage et les coupleurs à souder
NF A 35-014	Aciers pour béton armé – barres et couronnes lisses, à verrous ou à empreintes en acier inoxydable
NF EN 16948	Articles pour la sécurité des enfants – dispositifs de fermeture à monter soi-même résistant aux enfants pour les armoires et les tiroirs – exigences de sécurité et méthodes d'essai
NF EN 1992-4	Eurocode 2 – calcul des structures en béton – partie 4 : conception et calcul des éléments de fixation pour béton
NF EN 16883	Conservation du patrimoine culturel – principes directeurs pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments d'intérêt patrimonial
NF EN 13814 (parties 1 à 3)	Sécurité des manèges et des dispositifs de divertissement – partie 1 : conception et fabrication – partie 2 : installation, maintenance et exploitation – partie 3 : exigences relatives à l'inspection pendant la conception, fabrication et fonctionnement
NF EN 16516	Produits de construction – évaluation de l'émission de substances dangereuses – détermination des émissions dans l'air intérieur
NF EN 14041	Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés – caractéristiques essentielles

qu'en soit le motif, et des préoccupations liées à la non-intrusion dans le périmètre des libertés individuelles.

Maquettes numériques dans la construction

La modélisation des données d'un bâtiment et de son environnement via le développement des maquettes numériques intelligentes, outils de conception virtuelle, est l'un des aspects les plus visibles du changement fondamental qui transforme la construction dans le monde.

Depuis quelques années, la normalisation accompagne déjà cette évolution à l'Iso, et le Cos, après avoir ouvert un nouveau champ de travail en France (CN PPBIM), continue à veiller attentivement à ce que les travaux répondent aux attentes des professionnels. Il est notamment attentif aux développements européens au sein du Cen/TC 442 et aux autres enjeux liés à la maquette numérique : garantie de la qualité des échanges électroniques, lien avec le cycle de vie des projets (PLM), utilisation/appropriation par tous les acteurs, définition des responsabilités et des propriétés. Les problématiques, verrous, processus et enjeux étant majoritairement communs aux bâtiments et aux infrastructures, il veille à la cohérence normative et réglementaire à la suite notamment de la mission lancée par

le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, à travers le plan Transition numérique bâtiment.

Identifier les thématiques transverses

Accessibilité dans le cadre bâti et silver économie

Dans le respect des textes législatifs et réglementaires français, il convient que le Cos poursuive les débats entre les acteurs, pour élaborer une réelle stratégie normative sur ce dossier majeur qui viserait une dynamique pour des travaux nationaux (diagnostic, signalétique, accessibilité des équipements, bandes de guidage, mobilier urbain avec une forte problématique accessibilité...), évaluerait les risques d'incohérence entre les textes normatifs français et réglementaires et les futures normes européennes répondant à une commande de la Commission européenne, et identifierait les moyens d'actions permettant de réduire ces risques.

Cette stratégie, qui devrait intégrer une vision de la conception universelle et de sa pertinence industrielle, ainsi que des réflexions sur l'adaptabilité du logement, devrait constituer un préalable à un positionnement approprié de l'expertise française en Europe et à l'international.

Économie circulaire

La communication, fin 2015, de la Commission européenne sur l'économie circulaire et les réflexions menées en France par les pouvoirs publics confirment la nécessité d'étudier la pertinence de l'outil normatif en la matière. Le Cos doit s'intéresser aux travaux menés par le Cos Environnement et responsabilité sociétale, notamment à propos de la complémentarité entre normalisation et réglementation pour ce sujet spécifique, les projets de recherche européens d'Horizon 2020, ou le développement d'un vocabulaire commun.

La construction est identifiée comme un axe prioritaire dans le développement de l'économie circulaire. Il convient que le Cos poursuive la réflexion prospective initiée l'an dernier.

Normalisation des services

Le Cos Management et services a élaboré dès 2015 le Livre blanc *Quelle normalisation pour le développement des services ?*, qui identifie les enjeux de la normalisation liée aux services et propose des recommandations destinées à faciliter leur déploiement. Le programme de travail 2017 de la Commission européenne identifie deux priorités stratégiques : TIC et services. Dès lors, le Cos veille aux orientations qui pourraient être prises et au positionnement à adopter pour porter la voix des acteurs de la construction. ●

Qu'il s'agisse d'environnement ou d'économie circulaire, le bâtiment fait partie des secteurs sur lesquels reposent attentes et exigences des parties prenantes.



Jgolby - Fotolia